

Rallye AIN JURA 2019 - PARC ASSISTANCE VALEXPO

Dans le cadre de l'organisation du parc d'assistance et **afin de définir votre emplacement** nous vous demandons de joindre avec votre engagement cette fiche de renseignement dûment complétée.

Les frais d'engagement incluent un emplacement au parc d'assistance :

* 49m² pour une voiture

* 98m² pour deux voitures (hors assistance commune où les dimensions pourront être inférieures)

Si cette fiche n'est pas jointe à votre engagement vous serez en assistance à l'emplacement que vous donnera l'organisation. **Cette fiche est le seul document qui puisse vous donner droit à une assistance regroupée entre plusieurs équipages.** Vous vous engagez à respecter scrupuleusement ces surfaces et à ne pas dégrader ou planter quoi que ce soit dans le revêtement du parc d'assistance.

Horaires d'ouverture: le vendredi 10 mai dès 11h00

Nom de l'équipage: _____

Merci préciser les équipages avec qui vous souhaitez être regroupé, et préciser si il s'agit d'une assistance commune :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4			4	9	m ²							
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Réservé à l'Organisation	
N°	

Type de véhicule d'assistance:

<input type="checkbox"/>	fourgon
<input type="checkbox"/>	camping car
<input type="checkbox"/>	19 tonnesx.....
<input type="checkbox"/>	semi remorquex.....

Nombre de véhicules **de course** pour cette assistance:

Immatriculation:

Longueur et largeur du véhicule y compris auvent, bâche, structure légère...:

Extrait de l'article 12.7 du règlement

12.7.5.1 Bâches

Les équipes d'assistance devront disposer sous chaque voiture de course d'une bâche (3mx5m minimum) étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture et déposer sous chaque véhicule d'assistance une bâche sous la partie mécanique.

12.7.5.2 Extincteur

Il est demandé de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

Les changements de dernière minute ne seront plus pris en compte à partir du Vendredi 3 mai 17h

Contact: Margaux DARMES responsable du parc d'assistance ☎ 06 78 19 36 31

✉ margaux_ver@hotmail.fr

A RETOURNER AVEC LE BULLETIN D'ENGAGEMENT